

CARRIERE DES GOTTES

REUNION « PARTAGE D'INFORMATIONS ET
OPTIMISATION DES TRAFICS PL »
DU 23 JUIN 2022

NOTE DE SYNTHÈSE

11 JUILLET 2022

SOMMAIRE

1. Participants à la réunion	3
2. Ordre du jour de la réunion	3
3. Rappel du cadre et des objectifs de la réunion	4
4. Partage d'informations	5
4.1 Informations demandées à l'entreprise le 15/06	5
4.2 Processus de réponse mis en œuvre par l'entreprise	5
5. Optimisation des trafics PL	6
6. Itinéraire d'évitement à porter à l'étude	8
7. Méthode de travail et calendrier pour la suite.....	10
7.1 Nuisances liées au trafic PL.....	10
7.2 Nuisances liées à l'activité de la carrière	10
7.3 Travail pour la suite	11
8. Calendrier du processus de travail	11
9. Suites.....	12

1. Participants à la réunion

- Mme Céline Elie, maire de Saint-Julien Molin Molette
- M. Alex Vagnon, conseiller municipal de Saint-Julien Molin Molette
- Mme Christine Robin, conseillère municipale de Saint-Julien Molin Molette
- M. Jean-Paul Vallot, maire de Colombier
- M. Gilles Galley, adjoint au maire de Colombier
- M. Jean-François Chorain, conseiller départemental
- M. Paul Thiollière, conseiller communautaire et conseiller municipal de Saint-Julien Molin Molette de l'opposition
- Mme Chantal Niwinski, conseillère communautaire et conseillère municipale de Bourg-Argental
- M. Jean-François Berne, conseiller municipal de Bourg-Argental
- M. Charles Zilliox, vice-président du Parc naturel régional du Pilat
- Mme Sandrine Gardet, Directrice du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat
- M. Simon Rivard, collaborateur parlementaire de M. Bernard Fournier et représentant de l'association des maires ruraux
- M. Joachim Boitard, directeur - Entreprise Delmonico Dorel Carrières
- M. Camille Rouchon, directeur d'exploitation de la carrière des Gottes
- M. Stéphane Saint-Pierre - Nicaya Conseil
- Mme Laurence Gontard - Nicaya conseil

2. Ordre du jour de la réunion

- Rappel du cadre et des objectifs de la réunion
- Partage d'informations : processus de réponse aux informations demandées
- Optimisation des trafics PL : retours de la réunion du 22/06
- Itinéraire d'évitement à porter à l'étude
- Méthode et calendrier de travail pour traiter les autres thématiques
- Suites

Les différents points de vue, qui ne sont pas forcément partagés par l'ensemble des participants, sont retranscrits tels qu'ils ont été exprimés lors de la réunion.

3. Rappel du cadre et des objectifs de la réunion

- Cette réunion fait suite à la réunion sur l'évitement des villages et sur les nuisances liées au trafic des poids lourds du 2 juin, au cours de laquelle une alternative à l'évitement a été proposée qui consiste à répartir en l'optimisant la circulation des camions sur les routes départementales
- Cette réunion a pour objectifs de :
 - o Partager le processus mis en œuvre pour apporter des réponses aux informations demandées par les élus de Saint-Julien Molin Molette
 - o Approfondir la réflexion sur l'optimisation des circulations en analysant les incidences sur les RD (suites réunion CD/Entreprise du 22/06)
 - o Choisir le tracé de l'itinéraire d'évitement à porter à l'étude pour la constitution du dossier de demande d'autorisation
 - o Définir la méthode et le calendrier permettant de traiter les autres thématiques identifiées lors de la réunion du 11/05, à savoir :
 - La réduction des nuisances liées au trafic des poids lourds
 - La réduction des autres nuisances liées à l'activité de la carrière
 - L'équilibre entre « activité économique » et « préservation de l'environnement »
- La mairie de Saint-Julien Molin Molette s'interroge sur le fait que l'on parle uniquement de la répartition des poids lourds sans aborder la question du dimensionnement du projet.
- Le PNR indique que l'objectif est de définir le nombre de camions acceptables, tant par la commune que par l'entreprise Delmonico Dorel. Pour ce faire, il demande que l'entreprise définisse son projet : quelle quantité de matériaux est nécessaire pour le territoire pour déterminer ensuite le nombre de camions nécessaires et voir si cette circulation est acceptable.
- L'entreprise Delmonico Dorel explique que des réflexions sont actuellement en cours pour permettre de réduire le nombre de camions en circulation, par rapport à l'arrêté de 2020, qui nécessitent la mise en place d'une nouvelle organisation et d'une pédagogie auprès des clients.
- La mairie de Saint-Julien Molin Molette demande si l'entreprise Delmonico Dorel est prête à faire évoluer son projet dans le cadre de la constitution du nouveau dossier de demande d'autorisation.
 - o L'entreprise Delmonico Dorel confirme qu'elle est prête à faire évoluer son projet dans le cadre de l'élaboration du nouveau dossier de demande d'autorisation.

- La mairie de Saint-Julien Molin Molette demande si l'entreprise est notamment prête à diminuer le tonnage.
 - o M. Boitard ne souhaite pas répondre à ce stade de la concertation à cette question et rappelle que l'objectif de la démarche de concertation consiste bien à répondre au mieux aux attentes des différentes parties prenantes et constituer, autant que possible, sur ces bases un nouveau dossier, qui sera déposé auprès de la Préfecture en octobre 2022.

4. Partage d'informations

4.1 Informations demandées à l'entreprise le 15/06

La mairie de Saint-Julien Molin Molette a demandé les éléments suivants à l'entreprise Delmonico-Dorel :

- Chiffre d'affaires, bénéfices, cotisations CFE depuis 2011
- Explication du calcul des camions : au rythme actuel déjà 185000 tonnes possibles (à 24 tonnes/camions)
- Destination : part précise des destinations sur les 5 dernières années
- Pourcentage de camions sortant de la carrière allant à Sablons
- Précisions sur l'emploi indirect
- Exemple de la convention signée avec la commune de Colombier

La mairie de Saint-Julien Molin Molette précise qu'en ce qui concerne le chiffre d'affaires, elle demande à disposer des documents certifiés, compte tenu du fait que les comptes de l'entreprise ne sont pas publiés depuis 2011.

- L'entreprise Delmonico Dorel explique qu'elle ne publie plus ses comptes pour des raisons de concurrence très vive entre les différents groupes du secteur.

Le PNR formule une demande complémentaire d'informations relatives :

- Aux besoins en matériaux du territoire ;
- Aux données environnementales :
 - o Ces données sont disponibles sur le site de l'entreprise (<https://www.delmonico-dorel.com/carriere-des-gottes/>).
 - o De nouveaux inventaires sont en cours de réalisation, en vue de constituer le nouveau dossier de demande d'autorisation à déposer en octobre

4.2 Processus d'information mis en œuvre par l'entreprise

L'entreprise Delmonico Dorel, qui a commencé à collecter les éléments de réponse, transmettra avant le 30/06, un document précisant :

- Le chiffre d'affaires de la carrière sur les 5 dernières années.
 - o Les comptes du Groupe Delmonico Dorel étant consolidés, chaque entreprise du Groupe dispose d'un bilan mais pas de comptabilité analytique qui permettrait d'isoler son bénéfice par site.

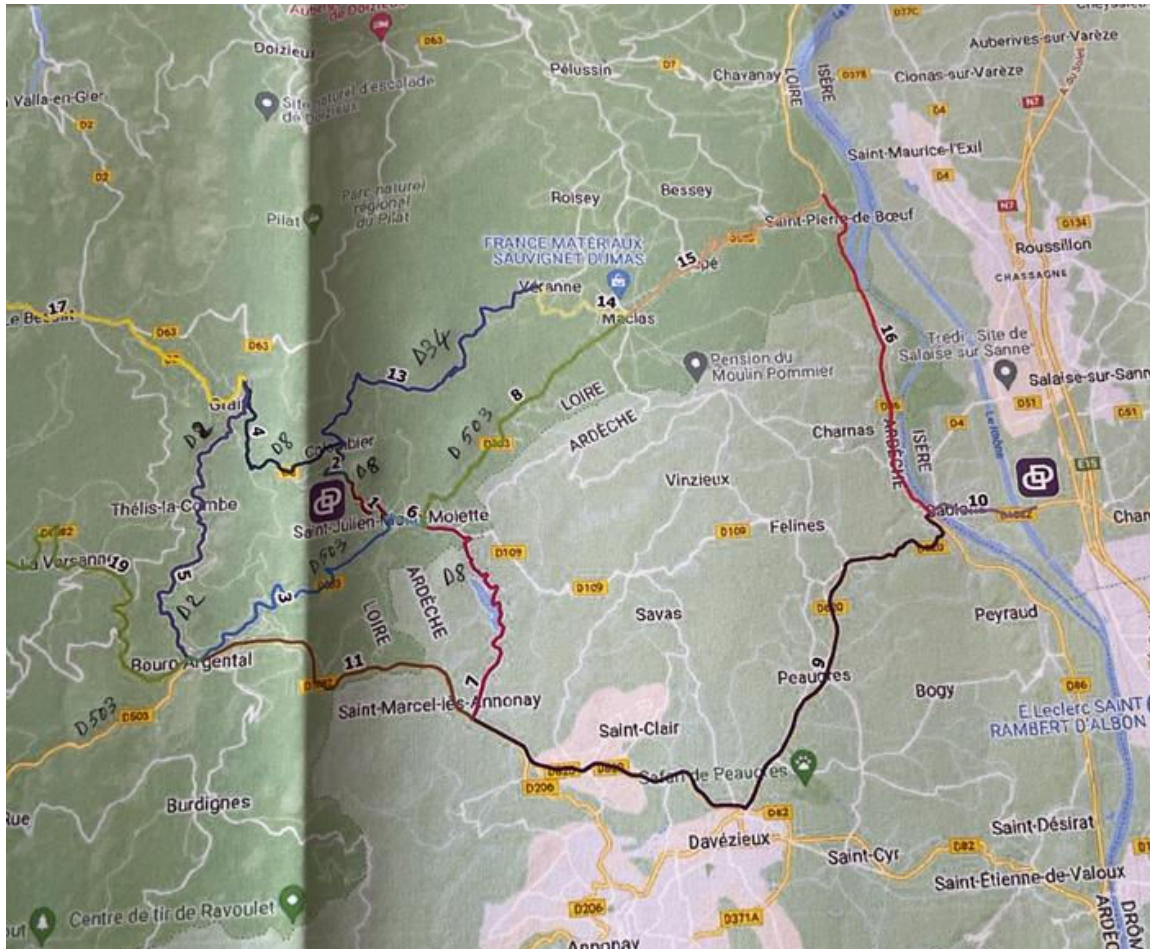
- La mairie de Saint-Julien Molin Molette demande pourquoi les informations sont proposées seulement les 5 dernières années et pas depuis 2011 comme demandé.
 - o L'entreprise indique que cela représente beaucoup de travail pour aller au-delà.
- La fiscalité locale et son évolution (taxe professionnelle, CFE...) depuis 2005
 - o Avant 2010, l'entreprise versait directement environ 200 000 € de taxe professionnelle. Depuis la suppression de celle-ci, elle verse directement :
 - La CFE, au titre du foncier, à la ComCom,
 - La CVAE, globalisée au niveau de l'entreprise Delmonico Dorel Carrières, à l'Etat qui s'est engagé à compenser auprès des collectivités. L'entreprise ne dispose pas du montant de la CVAE reversée par l'Etat à la ComCom.
 - Le montant de la CVAE perçue sera demandé à la ComCom.
- La variabilité des sorties mensuelles de camions de la carrière, sur une année ;
- Les zones de chalandise et la répartition des camions par grand pôle (unités de production de Sablons, Annonay..., chantiers) ;
- L'évaluation de l'emploi direct et indirect de la carrière.

La mairie de Colombier est d'accord pour partager avec le groupe de travail la convention signée avec l'entreprise Delmonico-Dorel, convention qui prévoit une contribution, en espèces ou en nature, de 6000 € par an, reportable sur 3 ans en cas de non utilisation partielle ou totale.

- **La mairie de Colombier transmettra la convention à l'ensemble des participants.**

5. Optimisation des trafics PL

Le 22/06, des représentants du Conseil départemental et l'entreprise Delmonico Dorel ont parcouru les différents itinéraires possibles depuis la carrière de manière à analyser si, en fonction des caractéristiques des voiries, les camions de la carrière pouvaient les emprunter.



Les constats issus de cette visite sont les suivants :

- Globalement, les routes départementales n'ont pas été à l'origine structurées pour accueillir le trafic actuel, avec des usages qui ont évolué (augmentation de la taille des tracteurs...);
- La RD 503, reliant Bourg-Argental à Maclas, et la RD8 entre Graix et Saint-Julien Molin Molette sont structurées pour la circulation des poids lourds ;
- La RD34, entre Colombier et Véranne, et la RD2, entre Bourg-Argental et Graix, ne sont pas interdites aux poids lourds mais ne sont pas structurées pour supporter un trafic intense
 - o Actuellement, 6 à 8 passages camions de la carrière sont comptabilisés par jour sur la RD34. Cette situation apparait, d'un point de vue structurel, acceptable ;
 - o Adapter la RD 34 à une circulation poids lourds accrue n'est pas envisageable, les aménagements à réaliser étant trop importants (ajout de 2 mètres de chaque côté, bande de roulement...).

Compte tenu de ces constats, le Conseil départemental a demandé à l'entreprise Delmonico Dorel d'étudier 2 itinéraires d'évitement du bourg de Saint-Julien Molin Molette.

Un relevé annuel des comptages sur chacune des voiries a été demandé par l'entreprise Delmonico Dorel au Conseil départemental afin d'évaluer le trafic actuel sur chaque axe et d'apprécier combien de PL pourraient être ajoutés pour que la situation projetée soit acceptable.

6. Itinéraire d'évitement à porter à l'étude « réglementaire »

Dans son arrêté de mise en demeure de mars 2022, la Préfecture demande à la société Delmonico Dorel, qu'en cas de dépôt d'un dossier de demande d'autorisation, celui-ci « comprenne l'étude d'un itinéraire permettant d'éviter le village de Saint-Julien Molin Molette » par les poids lourds allant de venant de la carrière.

Compte-tenu du fait que son dossier d'autorisation doit être déposé au plus tard le 21/10/22, l'entreprise Delmonico Dorel a fait appel à un bureau d'études, qui a besoin de 2,5 mois pour réaliser l'étude et doit donc pouvoir commencer à travailler avant la fin du mois de juin.

Le 17/06, l'entreprise Delmonico Dorel a transmis aux participants les différents tracés envisagés (cf ci-contre).



Le PNR demande si, comme cela existe dans certaines carrières, l'évacuation des matériaux pourrait se faire à partir de wagonnets téléphériques.

- Compte tenu de l'investissement de ce type de système, les carrières qui en disposent sont des carrières très importantes (> 500 000 t annuelles).
- Ces carrières évacuent des matériaux bruts.
- Compte tenu de l'environnement de la carrière des Gottes, une évacuation aérienne nécessiterait le survol d'habitations, ainsi que la création d'une importante plateforme de stockage des matériaux, au niveau du terrain de foot.
- Pour ces différentes raisons, cette solution n'est pas envisageable.

Dans la présentation du Conseil départemental, il est évoqué qu'une partie de cet évitement (orange) pourrait permettre le passage de tous les véhicules, y compris bus et camions.

- La mairie de Saint-Julien Molin Molette s'interroge sur la possibilité de faire passer des bus ou des camions sur une voie privée.
- Le Conseil départemental précise que dans cette hypothèse, il s'agirait de réaliser une voirie départementale qui impliquerait en conséquence un chantier et des coûts importants.
- L'étude lancée par l'entreprise Delmonico Dorel porte sur une voie privée.
- Si une déviation de la RD 503 était jugée pertinente, elle devrait être portée par le Conseil départemental avec le cas échéant d'autres cofinancement et nécessiterait un délai de réalisation beaucoup plus long qu'une voie privée, de l'ordre d'une dizaine d'années.

La mairie de Colombier fait part de son souhait de pouvoir acquérir le terrain à côté du restaurant Escale Pilat pour y créer un parking en terre battue, afin de supprimer le stationnement le long de la voirie, faciliter le passage des camions et valoriser le restaurant.

Le Conseil départemental souhaite que deux tracés (verts et orange) soient étudiés.

La mairie de Saint-Julien Molin Molette confirme qu'elle n'est pas favorable à un itinéraire d'évitement pour tous les impacts négatifs que cela engendrerait et qu'elle souhaite au préalable travailler sur la réduction du nombre de camions et du tonnage et leur meilleure répartition sur les différentes RD.

Nicaya précise que la méthode de travail engagée pour permettre de rechercher des voies d'entendement entre les parties prenantes consiste à partir des problèmes posés par l'exploitation de la carrière des Gottes et à rechercher à les éviter, les réduire ou les compenser pour la rendre acceptable et non à partir de postulats a priori de l'une ou l'autre des différentes parties prenantes, indépendamment des solutions pratiques qui peuvent être trouvées aux nuisances générées.

Le PNR indique que la solution d'adapter la RD 34 est de loin préférable à celle de créer de nouvelles routes. Une création de route prendra beaucoup de temps, consommera encore du foncier et induira une perte de biodiversité et de fonctionnalité écologique.

L'entreprise Delmonico Dorel va lancer l'étude sur les tracés verts + rouge et vert + orange, qui figurera en annexe du dossier de demande d'autorisation.

Cette étude comportera un chiffrage des travaux (hors achats fonciers) et une première approche environnementale mais pas une étude d'impact.

Le bureau d'étude sera en mis contact avec le PNR pour récupérer les données environnementales en sa possession et échanger sur les incidences à prendre en considération.

Cette étude sera menée en parallèle au travail de concertation engagé.

7. Méthode de travail et calendrier pour la suite

7.1 Nuisances liées au trafic PL

Lors de la réunion du 02/06, les participants ont identifié les principales nuisances liées au trafic routier sur la RD en traversée de Saint-Julien-Molin-Molette, à savoir :

- **Flux / fréquence**
- Insécurité en lien avec les difficultés de croisement entre PL et VL aux entrées (au droit mairie (5,4m), rue de la Modure, Rue Neuve, rue Peyronnet, avenue de Colombier)
 - o Stationnement et croisement VL (analyse formulée par les autres participants mais non partagé par les élus de Saint-Julien Molin Molette)
 - o Stationnement des PL devant commerces
- Insécurité, en lien avec la vitesse PL + VL + motos
- Poussière
- Bruit généré par l'intensité du flux de poids lourds
- Gaz d'échappement
- Endommagement bande de roulement → reprises de voirie nécessaires

Le PNR demande si la conversion de la flotte de camions à l'électrique est prévue.

- L'entreprise Delmonico Dorel a déjà effectué une première transition de certains véhicules desservant la carrière qui utilisent désormais le gaz. Elle a prévu de relier sa station de gaz à un biométhaniseur pour rouler au biogaz.
- Des tests ont été effectués et se poursuivent sur des porteurs et semi-remorques électriques. Si des solutions, actuellement peu nombreuses, sont trouvées, l'entreprise a prévu de les utiliser et de créer des bornes de recharge spécifiques.
Les résultats des prochains tests seront partagés avec les différents participants à la concertation.
- L'entreprise Delmonico Dorel a d'ores et déjà investi dans un chargeur à génératrice électrique qui a permis de réduire de 40% la consommation de gasoil non routier sur ce type d'engin.

7.2 Nuisances liées à l'activité de la carrière

Lors de la réunion du 11/05, les participants avaient identifié les nuisances suivantes, liées à l'activité de la carrière :

- Bruit (concasseur)
- Poussières
- Qualité de l'eau
- Vibrations
- Tirs de mine / explosions
- Radioactivité

D'autres nuisances sont rappelées par le PNR en séance :

- Pollution lumineuse nocturne
- Impact paysager
- Impact sur la biodiversité

La mairie de Saint-Julien Molin Molette précise que de son point de vue, les nuisances sont proportionnées à l'activité du site.

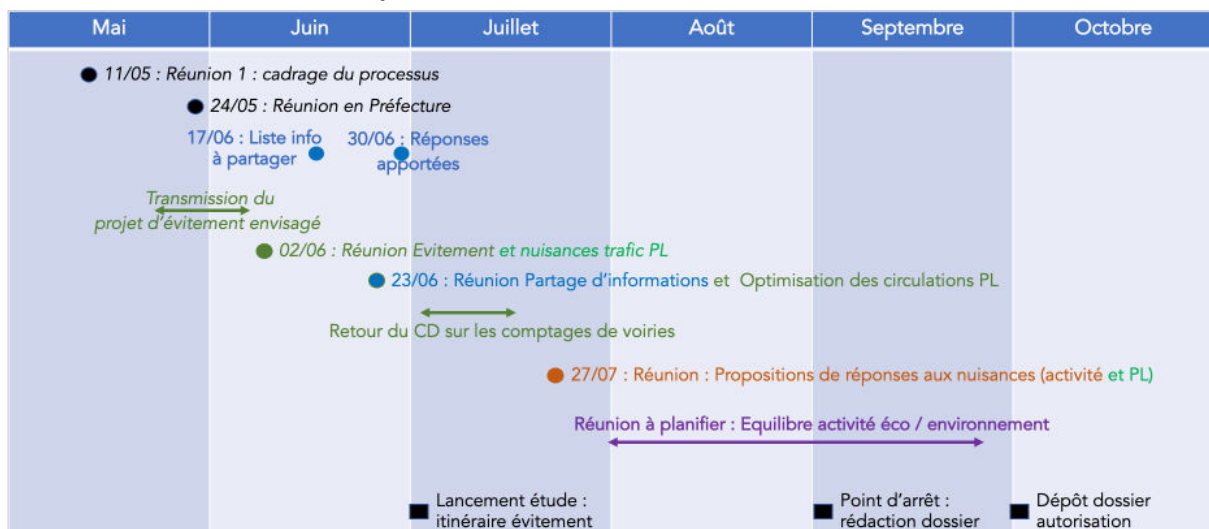
L'entreprise Delmonico Dorel considère que d'autres pistes, que le seul volume d'activité, peuvent également être étudiées pour permettre de réduire les nuisances.

7.3 Travail pour la suite

Les participants s'accordent sur le fait que l'entreprise Delmonico Dorel présentera, lors d'une prochaine réunion :

- L'ensemble des mesures qu'elle envisage de prendre pour réduire les nuisances identifiées ;
- Comment elle pourrait améliorer sa contribution au territoire, par exemple sur l'eau.

8. Calendrier du processus de travail



Thèmes de travail : Partage de l'information – Evitement des villages / Optimisation des circulations – Réduction des nuisances liées au trafic PL – Réduction des autres nuisances – Equilibre entre activité économique et préservation de l'environnement

Ce calendrier sera ajusté pour suivre l'avancement du processus pour être en mesure d'avancer sur le montage du dossier de demande d'autorisation.

9. Suites

- L'entreprise Delmonico Dorel adresse les réponses aux informations demandées, avant le 30 juin.
- Un retour des participants sur la présente synthèse est attendu avant le 8 juillet.
- La prochaine réunion aura lieu le mercredi 27 juillet, à 9h30, en mairie de Colombier. Elle portera sur les propositions de l'entreprise pour réduire les nuisances et améliorer sa contribution au territoire.